

## But et objet

Définir les modalités de prise en charge de la douleur dans le secteur de thérapie cellulaire pédiatrique.

## Actions et méthodes

La prise en charge de la douleur implique la responsabilité de toute l'équipe : personnels soignants (IDE/PDE et AP/AS) et médecins

Le personnel soignant est directement responsable de la reconnaissance de l'enfant douloureux, de l'évaluation de la douleur et, de l'administration et la surveillance des antalgiques. Le personnel médical est responsable de la prescription des antalgiques

Les techniques d'évaluation, les antalgiques disponibles et les procédures de prise en charge en fonction de la situation douloureuse sont décrits dans les documents spécifiques à la prise en charge de la douleur élaborée par le groupe douleur du pôle pédiatrique du CHU de Rennes et ont été validés par le CLUD.

Les outils d'évaluation de l'intensité de la douleur selon l'âge, les règles de prise en charge de la douleur de l'enfant (dont les douleurs neuropathiques), la classification et le mode d'emploi des antalgiques (dont les techniques d'analgésie contrôlée par le patient), la prise en charge de la douleur provoquée chez l'enfant concernent les enfants hospitalisés en secteur de thérapie cellulaire.

Les documents sont conservés dans le classeur « douleur » des unités cliniques et accessibles sur l'intranet du CHU par le chemin suivant :

[http://intranet/sections/sites\\_services/activites\\_transversa/douleur/dossier/guides\\_des\\_bonnes\\_pr/](http://intranet/sections/sites_services/activites_transversa/douleur/dossier/guides_des_bonnes_pr/)

Ainsi que sur l'espace réseau pédiatrique dans le dossier « Douleur »

- Prise en charge de la douleur chez le nourrisson et le grand enfant. Ces documents font l'objet d'une mise à jour spécifique semestrielle

## Responsabilités

- Cette procédure s'applique à tous les enfants pris en charge en secteur de thérapie cellulaire qu'ils soient nourrissons ou grands enfants.

## Définitions

IDE/PDE : infirmière diplômée d'état/puéricultrice diplômée d'état

AP/AS : auxiliaire de puériculture /Aide-soignante

CLUD : Commission de lutte contre la douleur

## Documentation et renvois

- Classeur douleur des unités de soin
- Intranet du CHU de Rennes/activités transversales/douleur/Evaluation et prise en charge de la douleur chez l'enfant
- Dossier douleur de l'espace informatique réseau pédiatrique

## Enregistrements

CHU-EN-2251: Cahier de greffe de CSH

Exigences à appliquer :

- Décret n°2004-11-28-802 du 29/11/2004 du code de santé publique : articles R4311-2 et suivants
- Circulaire DGS/DH n°95-22 du 6/05/1995 relative aux droits des patients hospitalisés
- Circulaire DGS/DH/DAS n°99/84 du 11/02/1999 relative à la mise en place de protocoles de prise en charge de la douleur aiguë
- Manuel JACIE



# Prise en charge de la douleur chez l'enfant

Codification : CHU-IT-4301

Version : 5

Emetteur : I-COPIIL JACIE

Date d'approbation : 08/07/2022 00:00:00

Pages : 2/2

## Modifications depuis la version précédente

Révision documentaire 2022 – Sans changement

Intégration dans le logiciel Sherpa en date du 22/07/2021 – ancienne référence du document : IT 3.3.2.6

## Circuit de validation

Rédaction	Approbation
Pr Gandemer – Responsable médical de l'unité d'onco-hémato ped	Pr Gandemer – Directeur de programme JACIE
Date de rédaction : [Date fin étape 2]	Date d'approbation : 08/07/2022 00:00:00